

La revente n'est pas une bonne stratégie de placement

COTE 100 mise sur la performance, la situation financière et un prix « raisonnable »

Daniel Renaud

renaudd@transcontinental.ca

« **N**otre stratégie de placement se fonde sur la stratégie du " stock picker ". Idéalement, nous souhaitons ne jamais revendre un titre que nous acquérons », affirme, *tout de go*, **Philippe Le Blanc**, président de COTE 100, société de placement de Longueuil (arrondissement Saint-Bruno) en banlieue de Montréal.

M. Le Blanc privilégie les titres de petite et moyenne capitalisation. À son avis, les actions de ces sociétés ont un rendement historique supérieur. Toutefois, il admet que cette politique de placement présente certains facteurs de risque. « Le petit nombre d'actions en circulation et la volatilité plus élevée de ces titres demandent une attention particulière. Il faut être très méticuleux dans ses choix. »

Selon le gestionnaire, cette prudence amène l'exclusion de titres de sociétés oeuvrant dans le secteur des ressources



Philippe Le Blanc, président de COTE 100, société de placement de Longueuil.

naturelles ou de la technologie. De plus, il souligne que le système de tri COTE 100 permet de dénicher de bonnes occasions d'achat, dont quelques titres négligés par les investisseurs.

M. Le Blanc souligne que la stratégie de placement à long terme de la société de la Rive-Sud exige toutefois une remise en question périodique. L'ensemble des portefeuilles est passé au peigne

fin au cours de chaque trimestre. Cependant, une annonce ponctuelle peut amener une accélération de la révision d'un titre. La confession des dirigeants et la réalisation d'une acquisition figurent parmi les facteurs pouvant influencer l'amorce d'une réflexion.

Des critères serrés

Le système d'évaluation de COTE 100 est fondé sur trois volets de l'analyse fondamentale : la performance, la situation financière et l'évaluation.

D'abord, la société doit afficher une croissance des ventes et du bénéfice au cours des trois dernières années. Le rendement de l'avoire devra être supérieur à 15 %. D'autre part, elle doit posséder une encaisse importante et dégager des fonds autogénérés positifs. L'endettement devra être réduit à sa plus simple expression. Finalement, le cours du titre sera « raisonnable », particulièrement en ce qui concerne le multiple des profits.

« Ce système n'est que le début de notre travail. Il faut aussi considérer la compétence des dirigeants, la concurrence ou les tendances de l'industrie. »

À titre d'exemple, M. Le Blanc mentionne que **METRO** (Tor., *MRU.A*, 16,87 \$) et **Home Capital** (Tor., *HCG.B*, 13,52 \$) figurent parmi les titres ayant passé le test.

« METRO est une société bien gérée. Les multiples sont très raisonnables. Elle n'a pratiquement aucune dette. À mon avis, les perspectives d'une guerre de prix sont nulles car les effets seraient dévastateurs pour l'ensemble du secteur. En raison de sa situation financière, le détaillant pourrait procéder bientôt à une acquisition à l'extérieur du Québec ou susciter l'intérêt d'une société étrangère. »

En ce qui concerne Home Capital, le gestionnaire souligne le conservatisme des dirigeants et la faible évaluation du titre. La société de prêts hypothécaires pour les parti-

culiers ayant été refusés par les grandes banques a réalisé un rendement de l'avoire de plus de 20 %, alors que le titre se vend à seulement 10 fois les profits.

D'un autre côté, **Liquidation World** (Tor., *LQW*, 5,40 \$), longtemps recom-

mandée par COTE 100, a déçu. La société spécialisée dans l'acquisition et la vente de stocks de faillite connaît des ratés. Sa rentabilité recule depuis deux ans, en raison de ses coûts fixes élevés découlant de l'exploitation de quelque 100 magasins. ■